

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 10/10/2022	N° de décision 2022-576	Direction de la Commande Publique
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Déclaration sans suite - Procédure adaptée n° 22CX024 : débarrassage, désamiantage, déplombage de l’ancienne prison de Meaux – Lot 3 : Déplombage.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de déclarer sans suite le lot n° 3 : Déplombage de la procédure adaptée n°22CX024 ayant pour objet le débarrassage, le désamiantage, le déplombage de l’ancienne prison de Meaux pour motif d’intérêt général suite à une erreur technique dans le dossier.

DECIDE

ARTICLE 1 – Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique de déclarer sans suite le lot n° 3 : Déplombage de la procédure adaptée n°22CX024 ayant pour objet le débarrassage, le désamiantage, le déplombage de l'ancienne prison de Meaux pour motif d'intérêt général suite à une erreur technique dans le dossier. Le présent lot sera relancé.

ARTICLE 2 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 10 OCT. 2022
Le Président,



Jean-François COPE